

province prescrit l'enseignement des notions agricoles méthodiques et détaillées à partir de la troisième année jusqu'à la huitième inclusivement. Ces notions qui doivent être données sous forme de *leçons de choses* comprennent ce qui suit : « Notions pratiques sur : Les animaux domestiques ; les oiseaux de la basse-cour ; les animaux utiles à la culture ; les arbres fruitiers ; les arbres forestiers ; les principales plantes fourragères de la région ; les principales plantes industrielles de la région ; quelques plantes d'ornement ; les outils servant au travail des champs ; les céréales ; principales céréales de la région ; semailles des céréales, soins à donner aux céréales, récoltes des céréales ; généralité sur les grands instruments aratoires, sur les constructions agricoles. (Troisième et quatrième année, cours élémentaire).

Quant au cours modèle, cinquième et sixième année et au cours académique, septième et huitième année, il est facile de consulter le *Programme d'études* du comité catholique, à la page 152, où l'on trouvera la matière à enseigner.

Le Manuel d'Agriculture.

Pour l'enseignement agricole en classe, l'institutrice, peut se servir de brochures agricoles publiées par les Ministères de l'Agriculture de Québec et Ottawa. Ces brochures sont distribuées gratuitement sur demande.

À la leçon de choses utilisée pour l'enseignement agricole en classe, s'ajoute le *Manuel d'Agriculture* illustré, des Frères de l'Instruction-Chrétienne. Ce manuel, très bien rédigé, constitue une aide puissante pour faire aimer la terre aux enfants. Il est déjà en usage dans un grand nombre d'écoles de la campagne.

Ajoutons au Manuel le *Cahier d'agriculture*, rédigé par les élèves et contenant le résumé des leçons données en classe par le maître et le *musée scolaire agricole*, que possèdent certaines de nos écoles, contribuent aussi à faciliter et à faire aimer l'enseignement de l'Agriculture en classe. Voilà pour la partie théorique. Et cette théorie, lorsqu'elle est donnée judicieusement, conduit tout naturellement à la pratique c'est-à-dire au *jardin scolaire*.

Le jardin scolaire.

Par le jardin scolaire, les élèves mettent eux-mêmes la main à l'ouvrage. Non seulement ils doivent aider le maître à cultiver le jardin, mais on doit leur réserver quelques carrés ou un coin de terre dont ils ont l'entière responsabilité.

Des graines, des fleurs, des plants ou autres semences sont remis aux élèves, afin qu'ils les sèment ou les plantent eux-mêmes après avoir préparé le sol conformément aux instructions données par le Ministère de l'Agriculture. L'émulation aidant, le jardinage devient ainsi pour les élèves une occupation tout à la fois instructive, récréative et saine.

Les travaux de jardinage, dirigés avec intelligence, inspirent l'amour du travail, exercent une heureuse influence sur l'esprit et la santé des enfants et justifient aux yeux des parents l'enseignement théorique de l'agriculture à l'école.